

DES
 AFFAIRES CULTURELLES
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

DE L'ENVIRONNEMENT
 ET DU CADRE DE VIE

et

MINISTÈRE DE LA CULTURE
 ET DE LA COMMUNICATION

ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie,
 et Le Ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 21 Août 1941, 25 Février 1943 et 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Mars 1924 déterminant les conditions d'application de la dite loi;

Vu le décret N° 78-533 du 12 Avril 1978 relatif aux attributions du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie;

Vu le décret N° 78-1013 du 13 Octobre 1978 portant création d'une Direction du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication;

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 27 Novembre 1978;

Vu la délibération du 20 Janvier 1979 du Conseil Municipal de la Commune d'OLETTA (Haute-Corse), propriétaire, portant adhésion au classement,

ARRÊTENT :

Article 1- Est classé parmi les Monuments Historiques, en totalité, l'Eglise d'OLETTA (Haute-Corse) figurant au cadastre, Section D sous le n° 325, d'une contenance de 3 a 96 ca et appartenant à la Commune.

Article 2.- Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3.- Il sera notifié au Préfet du Département et au Maire de la Commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 19 MARS 1979

Pour le Ministre et par délégation
 Le Directeur de l'Urbanisme
 et des Paysages
 JEAN-CLAUDE MOULLIER

Pour le Ministre et par délégation
 Le Directeur du Patrimoine
 Christian PATTYN

dessus ou à gauche des traits
épais.

N° 3266. — (LU) 1 077028 3 - Janvier 1976.

Taux P.F.	gratuits	Publié et enregistré à la Conservation de
Pénalités	Hypothèques de BASTIA (Corse) le 23 AVRIL 1979
Inscription	Dépôt 3115 volume 2447 n° 1
Transcription	30	à recouvrer : trente francs
Total		
TVA	TVA versée sur déclaration.....

Le Conservateur

salaires en débet

